



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeuble n° 689-23* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 3 874 668 du cadastre du Québec, situé au 955 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le **15 janvier 2025, à dix-neuf heures trente (19h30)** heure locale, à l'hôtel de ville situé au 843 avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Nancy Giguère, greffière (greffe@vsjb.ca)
843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, ce 10^e jour de décembre 2024

Nancy Giguère
Greffière